



# Inscriptions scolaires 2017-2018

À partir du 6 février

## ▶ QUI INSCRIRE ?

- ▶ Les enfants nés en 2014 (Petite Section) et en 2015 :  
Pour une rentrée en maternelle  
(Toute Petite Section - sous réserve de place disponible)
- ▶ Les enfants des familles nouvellement installées  
sur le territoire de la commune.

## ▶ OÙ S'INSCRIRE ?

Vous avez le choix du lieu d'inscription :

- ▶ **Direction du Projet Educatif Global (DPEG)**  
Service des Inscriptions Scolaires  
8, Rue Vallon Hoarau  
97490 Sainte-Clotilde  
*(lundi au jeudi de 8h00 à 13h00 vendredi de 8h00 à 11h00)*
- ▶ **Mairies annexes** selon le lieu de votre résidence  
*(8h00 à 14h00)*

## ▶ En ligne :

Téléchargez le dossier d'inscription sur [www.saintdenis.re](http://www.saintdenis.re)

### ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

Pour les enfants entrant au CP, n'oubliez pas de les inscrire aux activités périscolaires (anglais, yoga, sports, théâtre, échecs, patrimoine réunionnais etc...).

Plus d'infos auprès de la **secrétaire scolaire de l'école de votre enfant**  
ou [www.saintdenis.re](http://www.saintdenis.re)



[www.saintdenis.re](http://www.saintdenis.re)

L'humain, POUR NOUS

**C'EST CAPITAL !**



## HORAIRES DES INSCRIPTIONS À LA D.P.E.G

Du lundi au jeudi de 8h à 13h et le vendredi de 8h à 11h

### ► Le planning des inscriptions dans les mairies annexes

#### ► Semaine du 06 au 09 février 2017 de 8h00 à 14h00

Bretagne / Domenjod : Mairie annexe de La Bretagne  
Chaudron / Primat : Mail du Chaudron

#### ► Semaine du 13 au 16 février 2017 de 8h00 à 14h00

Bois de Nèfles / Moufia : Mairie annexe Bois-de-Nèfles  
Moufia : Mairie annexe du Moufia  
Sainte-Clotilde : Mairie annexe de Sainte-Clotilde

#### ► Semaine du 20 au 23 février 2017 de 8h00 à 14h00

Montagne 8<sup>ème</sup> & 15<sup>ème</sup> / Plaines des Affouches : Mairie annexe Montagne 8<sup>ème</sup>  
Centre Ville / Bas de la Rivière : Hôtel de Ville

#### ► Semaine du 27 février au 02 mars 2017 de 8h00 à 14h00

Vauban / Bouvet / Camélias / Montgaillard : Mairie annexe de Montgaillard  
Saint-François : Mairie annexe de Saint-François  
Brûlé : Mairie annexe du Brûlé  
Bellepierre / Source : Mairie annexe de Bellepierre

### ► QUELS DOCUMENTS PRÉSENTER ? (COPIES + ORIGINAUX)

#### ► POUR LA SCOLARITÉ

- La copie intégrale d'acte de naissance attestant la filiation (ou tutelle) ou à défaut le livret de famille
- Pièce d'identité des responsables légaux
- Justificatif de domicile : facture d'eau, d'électricité datant de moins de 3 mois ; bail ou contrat de location, titre de propriété ou la partie de l'acte final d'achat (pour les nouveaux propriétaires portant la mention de l'adresse et des noms)
- Certificat de RADIATION ou à défaut certificat de scolarité de l'école précédemment fréquentée (obligatoire pour les enfants ayant déjà été scolarisés)

#### En cas d'hébergement :

- L'attestation d'hébergement sur l'honneur dûment remplie et signée + le justificatif de domicile de moins de 3 mois et la pièce d'identité de l'hébergeant
- Document administratif au nom de l'hébergé mentionnant l'adresse de l'hébergeant

#### En cas de divorce ou de séparation :

- Photocopie du dernier jugement de divorce ou de l'ordonnance provisoire du Juge des Affaires Familiales mentionnant la résidence habituelle de l'enfant
- En cas de garde alternée : l'attestation sur l'honneur signée des deux parents accordant tout pouvoir de scolarisation de l'enfant précisant l'adresse retenue pour l'inscription

#### En cas de prise en charge de l'enfant par un tiers (autorisation et délégation parentale) :

- Délégation de la responsabilité légale à une personne majeure résidant en France rédigée par les deux parents
- Pièce d'identité de la personne qui prend en charge l'enfant + le justificatif de domicile

#### ► POUR LA CANTINE

- L'avis d'imposition ou non-imposition complet 2016 (sur les revenus 2015) des parents ou tout autre document justifiant de leurs revenus (bulletin de salaires, Assedic, pension...)
- L'attestation de paiement de la CAF, MSA ou autre régime de moins de 3 mois
- L'attestation de prise en charge (Maison Départementale, DPEF, IME...)
- Si facturation partagée : joindre un courrier signé des deux responsables légaux

#### En cas de paiement de la facturation par prélèvement automatique :

- Le MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA : à compléter et signer (page 9 du dossier d'inscription)
- Un RIB au format IBAN BIC

INFOS DIRECTION DU PROJET EDUCATIF GLOBAL : 0262 30 86 48



L'humain, POUR NOUS **C'EST CAPITAL !**